

Sur le procédé

KDISOLAR Kogysun i+

Famille de produit/Procédé : Module photovoltaïque rigide en surimposition couverture grands éléments

Titulaire :

Société DOME SOLAR SAS

3 rue Marie Anderson

FR – 44400 REZÉ

Tél. : 0240679292

Email : info@dome-solar.com

Internet : www.dome-solar.com

Distributeur :

Société SYSTOSOLAR - KDISOLAR

1 boulevard Gabriel Guist'Hau

FR – 44000 NANTES

Tél. : 0228443121

Email : contact@kdisolar.com

Internet : www.kdisolar.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 21 - Procédés photovoltaïques

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 21/18-64_V3	LE BELLAC David	RAFFALLI Franc

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société DOME SOLAR SAS de ne fournir à la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR, en vue de la commercialisation sous la dénomination KDISOLAR Kogysun i+, que le procédé Kogysun i+,
- de la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR, de ne distribuer sous l'appellation commerciale KDISOLAR Kogysun i+, que le procédé Kogysun i+ que lui fournit la société DOME SOLAR SAS.

Le Groupe Spécialisé n° 21 - Procédés photovoltaïques de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé KDISOLAR Kogysun i+, le même Avis que celui formulé sous le n° 21/18-64_V3 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Cet Avis tient compte de l'engagement de la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR de s'assurer que l'installation du procédé et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités de pose de ce procédé (*disposant de compétences en couverture pour la pose du procédé en toiture et de compétences électriques pour la connexion de l'installation photovoltaïque, complétées par une qualification et/ou certification professionnelle pour la pose de procédés photovoltaïques*), agréés par la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR et systématiquement accompagnées par la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR lors de leur premier chantier.

Cet Avis tient compte de la grille de vérification des modules photovoltaïques. Au moment de la commande des modules photovoltaïques pour un chantier donné, le Maître d'Ouvrage et son installateur doivent s'assurer que la gamme de modules correspondante fait partie des gammes de modules présentes dans la grille de vérification de l'Avis Technique utilisé. Le n° de la grille de vérification à utiliser doit comporter le n° de l'Avis Technique.

La grille de vérification à utiliser doit être la version la plus récente se rapportant à cet Avis Technique. La grille porte alors un n° du type 21/Gn/18-64_V3 indiquant qu'il s'agit de la n^{ème} version de la grille. La version Gn la plus récente de la grille de vérification est celle publiée sur le site de la CCFAT.

La société SYSTOSOLAR - KDISOLAR tient à jour une liste d'entreprises agréées par elle.

La société DOME SOLAR a formé la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR à la pose du procédé « Kogysun i+ », à l'utilisation du logiciel de dimensionnement de la société DOME SOLAR et à l'édition du « rapport d'aide à la pose » spécifique au chantier déterminé par le logiciel de dimensionnement. La société DOME SOLAR est tenue d'apporter son support en cas d'assistance technique prodiguées par la société SYSTOSOLAR - KDISOLAR à une entreprise installant le procédé.